



## SGAP EST

Bernard RAPENNE, Secrétaire régional de la Zone EST : 06 82 75 68 03  
Dominique DIDELOT, Secrétaire régional Lorraine : 06 87 01 57 85  
David BARROSO, secrétaire régional Champagne-Ardenne Tél : 06-35-29-41-66  
Siège : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS  
Site : [www.fpip-police.fr](http://www.fpip-police.fr)

# « Don de RTT »

## dans la Fonction publique : le décret publié

**Décret n° 2015-580 du 28 mai 2015** permettant à un agent public civil d'octroyer le don de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade.

**Le texte indique qu'« un agent public civil peut, sur sa demande renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne temps, au bénéfice d'un autre agent public relevant du même employeur qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ».**

Il est entré en vigueur le samedi 30 mai 2015.



Le bureau FPIP EST  
2 juin 2015